

Ydes Force et Passion !

Informations Municipales

Juillet 2018

L'édito du Maire

L'été a tardé, il est arrivé.

Ydes s'efforce d'être encore plus attractive avec des aménagements de voirie réalisés et programmés pour la rentrée prochaine.

Ydes est encore plus accueillante grâce à l'investissement bénévole de nos associations qui organisent de nombreuses manifestations à caractère festif, culturel ou sportif.

A ce titre, saluons l'organisation de la 1^{ère} Fête de la Musique !

Ydes s'efforce de maintenir un environnement de qualité. C'est l'occasion de saluer le travail de nos Services Techniques qui œuvrent, chaque jour, pour cela.

Leur tâche n'est pas facilitée car nous devons tenir compte de l'objectif « Zéro produit phytosanitaire ».

En ce sens, **Ydes** vient d'être labellisée au niveau de la Charte d'Entretiens des Espaces Publics.

Dans quelques jours, nos services seront dotés d'une nouvelle épareuse.

Une action de désherbage manuel a débuté au Cimetière d'Ydes-Centre. Dès 2019, des aménagements spécifiques seront mis en place pour maintenir en état les allées.

A chacune et à chacun, je souhaite un bon été.

Notre dévoué Maire,
Arnaud

Arrêté préfectoral du 25 juillet 2018 relatif à la limitation provisoire des usages de l'eau dans le département du Cantal


DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
PRÉFET DU CANTAL

Arrêté n° 2018 - 4024 du 25 juillet 2018
relatif à la limitation provisoire des usages de l'eau
dans le département du Cantal

Le préfet du Cantal
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, livre II, titre I^{er} relatif à l'eau et aux milieux aquatiques,
Vu l'arrêté préfectoral 2012-940 du 20 juin 2012 définissant le cadre de l'intervention de gestion de crise « sécheresse » dans le département du Cantal,
Considérant la situation de sécheresse prononcée, le déficit pluviométrique marqué, le faible niveau des réserves en eau superficielles et souterraines,
Considérant que pour concilier, en période de sécheresse persistante, la protection des milieux aquatiques, la salubrité des cours d'eau et l'alimentation en eau potable des populations, il convient de réglementer les prélèvements dans les eaux superficielles et souterraines,
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Cantal,

Arrêté :

ARTICLE 1 - Dans les communes figurant dans la liste annexée au présent arrêté s'appliquent les dispositions suivantes :

- l'arrosage des jardins d'agrément (à l'exclusion des potagers dont l'arrosage est autorisé uniquement la nuit de 21 heures à 7 heures le lendemain), pelouses, espaces verts et massifs ornementaux qu'ils soient publics ou privés est interdit ;
- l'arrosage des terrains de sports de toute nature est autorisé uniquement la nuit des lundi et jeudi de 21 heures à 7 heures le lendemain,
- l'arrosage des golfs est autorisé uniquement la nuit de 21 heures à 1 heure le lendemain. L'arrosage des greens et départs ne fait l'objet d'aucune restriction,
- l'irrigation des prairies naturelles ou artificielles et des cultures, y compris florales, maraichères, ornementales et fruitières, sauf utilisation de réserves d'eau (plans d'eau collinaires, réservoirs, citernes) faites hors période de sécheresse (arrêté de restriction des usages) est autorisée uniquement la nuit de 21 heures à 7 heures le lendemain,
- l'alimentation des fontaines publiques est interdite,
- l'alimentation des plans d'eau autres que ceux autorisés en tant que piscicultures de production ou gérés par des arrêtés spécifiques de soutien d'étiage ou pour la production d'hydroélectricité (dans le respect des dispositions de l'article L214-18 du code de l'environnement) est interdite,
- le remplissage en eau (sauf pour le premier remplissage après la construction) et le renouvellement de l'eau des piscines privés des particuliers y compris les piscines hors sol sont interdits,
- le lavage des voitures et de tous véhicules qui ne sont pas des véhicules soumis à une obligation réglementaire (tel que les véhicules sanitaires, alimentaire) ou technique (tel que les bétonnières) est interdit sauf dans les installations professionnelles à haute pression ou à recyclage d'eau,
- le nettoyage des extérieurs des bâtiments (murs, toitures, sols,...) est interdit,
- l'arrosage des trottoirs et voies publics ou privés est interdit sauf pour impératif sanitaire.

ARTICLE 2 - Les dispositions de l'article L. 214-18 du code de l'environnement concernant le débit réservé restent applicables dans tous les cas.

ARTICLE 3 - Les dispositions du présent arrêté sont applicables jusqu'au 30 septembre 2018 inclus.

ARTICLE 4 - Le non-respect du présent arrêté expose l'auteur des faits aux sanctions prévues par les articles R216-9 et R216-12 du code de l'environnement.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 - Le présent arrêté fait l'objet d'une communication par la mention en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département. Il est affiché à la préfecture, à la sous-préfecture et dans les mairies. Il est publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Le présent arrêté est consultable :

- sur le site des services de l'Etat : <http://www.cantal.gouv.fr>

- sur le site PROPLUVIA : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/aces/index.jsp>

ARTICLE 7 - Le secrétaire général de la préfecture du Cantal, les sous-préfets de Mauriac et de Saint-Flour, les maires, les présidents des groupements de communes concernés par l'usage de l'eau, le président du Conseil départemental, le directeur départemental des territoires (Mission Inter-Services Eau et Nature), le directeur régional de la santé, le commandant du groupement de gendarmerie du Cantal, le directeur départemental de la sécurité publique, les agents assermentés de l'Agence Française de la Biodiversité et les gardes champêtres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une copie du présent arrêté sera adressée au président de la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique, au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement, du logement Auvergne Rhône-Alpes et aux maires des communes concernées.

Fait à Aurillac, le 25 JUL. 2018

Le préfet,


Isabelle SIMA

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2018 - 4024 du 25 juillet 2018
Portant limitation provisoire des usages de l'eau

Liste des communes concernées par les dispositions fixées par l'arrêté :

Bassin versant Dordogne Nord : Ailly, Anglards-de-Salers, Antignac, Aponch, Arches, Auzers, Bassignac, Beaulieu, Brageac, Chavignac, Champagnac, Champs-sur-Tarentaise-Marchal, Chantrelle, Chausserac, Choyliade, Le Claux, Collandres, Condat, Dienna, Drugeac, Escorailles, Jaleyrac, La Monastie, Lanobre, Livignier, Le Falgaux, Le Montel, Le Vaulmier, Le Vigeant, Lucardie, Madic, Marconat, Marchastel, Mauriac, Méallet, Menet, Montboudil, Montgreis, Moussages, Riom-ès-Montagnes, Saignas, Saint-Amandin, Saint-Bonnet-de-Condac, Saint-Bonnet-de-Salers, Saint-Etienne-de-Chornet, Saint-Hippolyte, Saint-Pierre, Saint-Saturin, Saint-Vincent-de-Salers, Salers, Salins, Sauvat, Séguis-Vilas, Sourmail, Trémouille, Trizac, Valette, Vebret, Veyrières et Ydes.

Bassin versant Dordogne Sud et monts du Cantal : Arnac, Arpajon-sur-Cère, Aurillac, Ayrens, Badailhac, Barriac-les-Bosquets, Besse, Brezons, Carlat, Grandelles, Cros-de-Montvert, Cros-de-Ronsseau, Fontanges, Frix-Anglards, Glou-de-Marnou, Gignac, Olmet, Joux-sous-Monjou, Jussac, La Ségalassière, Labrousse, Lacapelle-Barrès, Lacapelle-Viescamp, Lafeuillade-en-Vézère, Laroquebrou, Larouquellerie, Lascelle, Le Fau, Le Rouget - Péra, Malbo, Mandailles-Saint-Julien, Marmhac, Montvert, Narnhac, Naucelles, Neudant, Ompe, Pailherols, Paulhenc, Pierrefort, Pleaux, Poinhac, Prunet, Raulhac, Relhac, Roannes-Saint-Mary, Rouffiac, Rouméroux, Saint-Cernin, Saint-Chamant, Saint-Cirques-de-Jordanne, Saint-Cirques-de-Malbert, Saint-Clement, Saint-Etienne-Cantalès, Saint-Etienne-de-Carlat, Saint-Gérons, Saint-Ilde, Saint-Jacques-des-Blats, Saint-Mamet-la-Salvetat, Saint-Martin-Cantalès, Saint-Martin-Valmeroux, Saint-Martin-Sous-Vigouroux, Saint-Paul-de-Salers, Saint-Paul-des-Landes, Saint-Projet-de-Salers, Saint-Santin-Cantalès, Saint-Saury, Saint-Simon, Saint-Victor, Sainte-Eulalie, Sarnac-de-Marmesse, Siran, Teissières-de-Cornet, Thézac, Tourmeire, Velzic, Vézac, Vic-sur-Cère, Yolet et Ytrac.

Cet arrêté est visible sur les panneaux d'affichage ainsi que sur le site internet de la Commune « www.ydes.fr »

Agenda du Maire : Rendez-vous les plus importants



Janvier 2018

- Le 08** Réunion inondation Ruisseau de Fanostre
Commission Affaires Scolaires
- Le 09** Commission révision liste électorale
Galette des Rois à l'EHPAD et l'Unité Parkinson
- Le 11** RDV avec Mme ANGLADE, Inspection Académique
Réunion projet cinéma avec M. CHASTAIN, Architecte
- Le 12** Vœux au Personnel Communal
- Le 13** AG Comité des Fêtes de Fanostre
- Le 15** RDV avec le Commandant QUEYROUX – Convention Pompiers
- Le 16** Réunion avec les Services Techniques et la Société RABAUD
- Le 18** RDV avec le Cabinet BREHAULT au Centre Socio-Culturel
- Le 19** Com° de Sécurité Sous-Préfecture de Mauriac
Signature convention Pôle Prévention et Santé
Réception à Aurillac des clés de la nouvelle ambulance pour le Centre de Secours d'Ydes
- Le 20** RDV entreprises Centre Seniors
- Le 23** Réunion Biens de Section
Réunion Secteur scolaire au Collège d'Ydes
- Le 24** Vœux au Centre Hospitalier de Mauriac
- Le 26** RDV au Centre de Secours d'Ydes
Vœux à la Sous-Préfecture de Mauriac
- Le 27** Visite de Mme Josiane COSTES, Sénatrice du Cantal : Réunion du Conseil Municipal d'Ydes et Réunion avec les Maires de la C.C.S.A.
- Le 29** RDV Impact Conseil STEP Ydes-Bourg
- Le 30** RDV avec le Directeur Départemental du SDIS

Février 2018

- Le 06** Réunion avec la D.D.T.
Réunions de Services de la Mairie
- Le 07** Réunion avec l'ASeD Cantal
- Le 09** Réception des travaux de la Rue Jean-Louis Chabeaudy
Commission Animation, Vie Associative Signature Convention utilisation salles des Fêtes Fanostre et Ydes-Bourg
- Le 15** Réunion Bureau de la C.C.S.A.
- Le 20** Réunion SCoT à Mauriac
- Le 21** Réunion SYSTOM à Bort-les-Orgues
- Le 23** Séance du Conseil Municipal – Vote du Compte Administratif
- Le 27** RDV aux écoles
- Le 28** AG Groupama à Madic

Mars 2018

- Le 02** RDV avec l'Inspectrice d'Académie à Aurillac
- Le 05** Réunion situation économique des entreprises à Mauriac
- Le 08** Expertise Ruisseau de Fanostre
Conseil d'Administration du Collège
- Le 10** AG du Crédit Agricole Centre France au Monteil
- Le 12** AG Cantal et Territoires à Aurillac
Commission Affaires Scolaires
- Le 13** Inspection annuelle de la Gendarmerie
- Le 19** Commission DETR à la Préfecture du Cantal
- Le 20** Réunion Natura 2000 à Bort-les-Orgues
- Le 21** RDV avec le Directeur de la C.C.S.A.
RDV avec le Crédit Agricole Centre France
Commission des Finances de la C.C.S.A. à Ydes
- Le 29** RDV avec Familles Rurales du Cantal
- Le 30** Réunion SCoT - Pépinière d'Entreprises d'Ydes
Séance du Conseil Municipal – Vote du Budget 2018
- Le 31** AG au Centre de Secours d'Ydes

Avril 2018

- Le 03** Conseil d'Ecole
- Le 05** Conseil Communautaire C.C.S.A. à Lanobre
- Le 12** RDV avec l'ASeD du Cantal
- Le 17** RDV avec le Cabinet CROS
- Le 18** RDV avec le Crédit Agricole Centre France
Réunion préparatoire de la Fête du 14 août
- Le 19** Signature Contrat Département avec le Président du Conseil Départemental du Cantal
- Le 20** Accueil des nouveaux habitants d'Ydes
- Le 23** Commission Ouverture des Plis C.C.S.A. à Saignes
Réunion diagnostic assainissement
Réunion STEP Saignes
- Le 24** Réunion projet traverse d'Ydes
Réunion projet bassin d'orage avec le Cabinet G2C
- Le 25** Commission Animation, Vie Associative
- Le 26** Commission Accessibilité à la Sous-Préfecture de Mauriac
- Le 27** Vernissage de la C.C.S.A. – Pont du Chariot
- Le 30** Commission des Finances de la C.C.S.A.

Mai 2018

- Le 02** Départ en retraite de M. GUYOMARD, Directeur de SACATEC
- Le 04** Réunion avec les Associations – Prêt matériel
- Le 05** Cérémonie PACS
RDV à la Mairie de Bort-les-Orgues
- Le 07** Commission d'Appel d'Offres à la C.C.S.A. à Saignes
Commission d'Appel d'Offres Epareuse
- Le 24** Labellisation espaces publics et environnement à Menet
Réunion SCoT à Mauriac
- Le 25** Réunion C.C.A.S.
Etat des lieux Caisse d'Epargne
Réunion SDEC Eiffage – Eclairage de nuit
Réunion du Bureau RBA à Bort-les-Orgues
- Le 26** Cérémonie Baptême civil
Cérémonie Médaille de la Famille Française
- Le 28** Commission d'Ouverture des Plis Lot. les Jaquilloux
Réunion STEP Ydes-Bourg
Réunion SIPIAV à Vebret
Réunion Commission d'Appel d'Offres Voirie 2018

Juin 2018

- Le 01** RDV avec Mme BLANC, Préfet honoraire du Cantal
Signature convention salle des Fêtes Lagnac
- Le 11** RDV à Bort-les-Orgues avec ENEDIS EDF
RDV SDEM Visite
Pont de Fleurac – Déviation Sumène
- Le 14** Réunion SCoT à Mauriac
- Le 15** AG des Maires du Cantal à Mauriac
- Le 18** Journée régionale GRDF ENGIE
- Le 21** Commission des Impôts
- Le 22** RDV en Sous-Préfecture de Mauriac
Commission d'Ouverture des Plis Restauration Scolaire
Réunion des Maires à Antignac
- Le 25** Commission d'Ouverture des Plis Aménagement du Cinéma
Commission d'Appel d'Offres Lot. les Jaquilloux
Commission d'Appel d'Offres Voirie 2018
- Le 28** Commission d'Appel d'Offres Restauration Scolaire
- Le 29** Séance du Conseil Municipal

Une fois par mois : Commission des Finances,
Commission des Travaux

Avant chaque séance de Conseil Municipal :
réunion de la Commission Permanente

Tous les mardis matin : Communauté de Communes
Un vendredi sur deux : Réunion avec les Adjoints
Un jeudi sur deux : Permanence du Maire



Programmation 2018 Marché de Voirie

Au titre du marché de Voirie 2018 sont prévus :

- Le revêtement de la Voie Communale de « la Bonde »
- La réfection de la Voie Communale de « Montfouilloux » du carrefour (fin des travaux 2017) au panneau lieu-dit (côté VC de Saignes)
- L'aménagement du parking au droit du tennis couvert (côté RD 115)
- Des travaux de récupération des eaux pluviales rue de la Fontaine à Fanostre suite aux inondations du printemps

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, réunie les 29 mai et 25 juin 2018, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise RMCL pour un montant de 99 484.20 € avec un début des travaux dans les meilleurs délais.

Aménagement du Lotissement les Jaquilloux

Une consultation a été lancée et la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 28 mai dernier. Deux offres sont parvenues dans les délais : une offre de l'entreprise BOS pour le lot VRD et une Offre de La Charmille pour le lot Espaces Verts. Le Cabinet CROS, Maître d'œuvre, a été sollicité pour procéder à l'analyse de ces offres.

De nouveau réunie le 25 juin 2018, la Commission d'Appel d'Offres a proposé une négociation avec les entreprises.

Point sur les consultations en cours

Aménagement et mise en accessibilité du Cinéma : David CHASTAIN, Architecte, Maître d'œuvre, doit analyser les offres reçues afin que le Conseil Municipal puisse délibérer. Les travaux sont estimés à 305 000 € H.T.

Abattage des trois saules en bordure du ruisseau du stade (les travaux seront réalisés par l'entreprise Rivière à l'Automne).

Remplacement de l'éclairage halogène au Cybercentre par des spots à leds.

Fourniture d'éléments de clôture pour la mise en sécurité du Skate Park.

Regard effondré Rue Paul Doumer (la benne à ordures est montée sur le trottoir pour laisser le passage et le dessus de regard en fonte s'est effondré. La Communauté de Communes Sumène Artense a passé commande pour son remplacement).



Bâtiments

Chapelle de l'église d'Ydes-Bourg (Remplacement d'une fenêtre côté ruisseau et réparation infiltration d'eau sur la toiture de la chapelle).

Plusieurs bâtiments doivent faire l'objet d'une intervention pour les fuites d'eau par les Toitures du Centre :

- Réfection des joints sur le muret au-dessus de la chapelle de l'église
- Reprise des ardoises manquantes sur l'ancienne école d'Ydes-Bourg
- Pose d'une gouttière sous le porche de la Médiathèque
- Pose d'un profilé en zinc entre la Mairie et le Bar « *Chez Nadine* »

Avancement des travaux des Services Techniques

- Plantations sur divers points de la Commune pour améliorer le fleurissement
- Mise à disposition du matériel pour les associations
- Entretien des espaces verts, particulièrement important ce printemps en raison de la période pluvieuse prolongée.
- Entretien des installations sportives
- Nettoyage des rues
- Ramassage des encombrants et des déchets verts
- Divers travaux pour l'entretien des réseaux humides
- Bouchage des nids de poule, etc...
- Réfection d'un mur de soutènement à Trancis (les travaux sont terminés, les installations ont été enlevées et le terrain de boules remis en état)





Compte Administratif 2017 - Budget Général

FONCTIONNEMENT 2017

Dépenses en €

Charges à caractère général	588 823.74 €
Eau et assainissement	10 220.30 €
Energie, Electricité	141 099.88 €
Combustibles	19 500.53 €
Carburants	9 349.66 €
Alimentation	61 967.26 €
Produits de traitement	555.44 €
Autres fournitures non stockées	103.94 €
Fournitures d'entretien	5 159.96 €
Fournitures de petit équipement	13 005.39 €
Fournitures de voirie	5 882.23 €
Vêtements de travail	1 679.88 €
Fournitures administratives	3 701.19 €
Livres, cassettes, disques	6 634.98 €
Fournitures scolaires	5 843.49 €
Locations immobilières	7 200.00 €
Locations mobilières	10 433.51 €
Entretien terrains	11 290.12 €
Entretien bâtiments	4 606.23 €
Entretien, réparations voiries	21 892.49 €
Entretien matériel roulant	20 093.43 €
Entretien autres biens mobiliers	2 953.86 €
Maintenance	38 013.86 €
Mutlirisques	20 893.77 €
Etudes et recherches	1 241.36 €
Documentation générale et technique	1 028.41 €
Autres frais divers	4 397.59 €
Indemnités comptables et régisseurs	672.33 €
Honoraires	1 284.60 €
Frais d'actes et de contentieux	1 020.00 €
Annonces et insertions	3 531.45 €
Fêtes et cérémonies	21 125.19 €
Publications	3 331.90 €
Transports collectifs	2 451.00 €
Voyages et déplacements	485.08 €
Réceptions	4 696.15 €
Frais d'affranchissement	4 168.05 €
Frais de télécommunications	16 128.68 €
Services bancaires et assimilés	0.69 €
Concours divers (cotisations...)	2 676.85 €
Frais de gardiennage (églises, forêts)	281.02 €
Autres services extérieurs	44 116.57 €
Taxes foncières	54 055.00 €
Autres impôts, taxes	50.42 €

Recettes en €

Atténuation de charges	114 577.10 €
Rembours. rémunérat° personnel	111 841.23 €
Rembours. charges secu. prévoyance	2 427.81 €
Rembours. sur autres charges sociales	308.06 €
Produits des services, domaine	82 799.36 €
Autres ventes de produits finis	475.15 €
Ventes de récoltes, coupe de bois	2 522.86 €
Coupe de bois	4 833.28 €
Concessions Cimetière	3 240.00 €
Redev.occupat° domaine public	2 033.00 €
Autres redevances et recettes	596.00 €
Travaux	319.32 €
Redev. serv. caractère culturel	3 249.75 €
Red. Droit service périscolaire	65 530.00 €
Impôts et Taxes	1 677 723.80 €
Taxes foncière et d'habitation	871 539.00 €
Attribution de compensation	563 585.00 €
FNGIR	199 938.00 €
Fonds de péréquation recettes	25 614.00 €
Taxe sur énergie hydraulique	212.34 €
Taxe additionnelle	5 538.46 €
Dotations et Participations	500 300.76 €
Dotation forfaitaire	142 891.00 €
Dot° solidarité rurale	131 848.00 €

Dépenses en € (suite)

Charges de personnel et frais assimilés	1 077 051.36 €
Cotisations CNFPT et CDGFPT	12 509.10 €
Rémunération personnel titulaire	581 611.04 €
Rémun. personnel non titulaire	121 947.22 €
Cotisations Urssaf	122 542.00 €
Cotisations Caisses Retraite	170 324.62 €
Cotisations Assedic	7 258.00 €
Cotisations assurance du personnel	44 869.80 €
Médecine du travail, pharmacie	1 465.62 €
Autres charges sociales diverses	5 640.60 €
Autres charges de personnel	8 883.36 €
Atténuation de produits	39 895.00 €
Fonds de péréquation des recettes	39 895.00 €
Autres charges de gestion courante	298 848.76 €
Redevances pour licences, logiciels	1 274.68 €
Indemnités Maire et conseillers	49 778.03 €
Cotisations de retraite	2 089.00 €
Créances admises en non-valeur	963.40 €
Service d'Incendie	60 548.92 €
Autres contributions	10 920.08 €
Autres contributions obligatoires	150.00 €
Subventions fonct. CCAS	10 000.00 €
Subv. fonct. Etabl. Industriel commerc.	94 000.45 €
Subv. fonct. Assoc°, personnes privée	69 070.00 €
Charges diverses de gestion courante	54.20 €
TOTAL DEPENSES GESTION DE SERVICES (a)	2 004 618.86 €
Charges financières (b)	156 585.74 €
Intérêts réglés à l'échéance	156 585.74 €
Charges exceptionnelles (c)	2 595.41 €
Bourses et prix	1 160.00 €
Titres annulés (exercices antérieurs)	1 352.41 €
Autres charges exceptionnelles	83.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES (a+b+c) (1)	2 163 800.01 €
Op. Ordre de transfert entre section	32 820.00 €
Valeur comptable des immo. cédées	20 100.00 €
Dotations amort. immobilisations	12 720.00 €
TOTAL PRELEVEMENT POUR SECTION D'INVESTISSEMENT (2)	32 820.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (1 + 2)	2 196 620.01 €

Recettes en € (suite)

Autres participations Etat	29 256.24 €
Participations autres organismes	4 293.99 €
Dot° compensation de la TP	105 129.00 €
Dot° unique compensations spéc.TP	1 651.00 €
Compens. exos taxes foncières	5 540.00 €
Compens. exos. taxe d'habitation	55 279.00 €
Dotation pour titres sécurisés	5 030.00 €
Autres attributions et particip°	19 382.53 €
Autres Produits de Gestion courante	375 176.08 €
Revenus des immeubles	366 277.46 €
Produits divers gestion courante	8 898.62 €
TOTAL RECETTES GESTION DES SERVICES	2 750 577.10 €
Produits financiers	24.24 €
Produits exceptionnels	24 864.45 €
Produits cessions d'immo.	20 100.00 €
Produits exceptionnels divers	4 764.45 €
TOTAL RECETTES REELLES (1)	2 775 465.79 €
Opérat° ordre transfert entre sections	0.00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE (2)	0.00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1 + 2)	2 775 465.79 €



INVESTISSEMENT 2017

Dépenses en €

Dépenses d'équipement	507 234.80 €
Mobilier, matériel	60 873.76 €
Voirie communale	212 490.52 €
Bâtiments communaux	185 402.34 €
Travaux électrification	16 849.32 €
Travaux inondations	4 896.00 €
Matériel informatique	21 174.25 €
Signalisation et sécurité	2 568.61 €
Cimetière	2 980.00 €
Dépenses Financières	457 072.85 €
Emprunts	457 072.85 €
Dépenses d'opération compte de tiers	61 781.20 €
Opérations d'investi. sous mandat	59 353.54 €
Opérations d'investi. sous mandat	2 427.66 €
TOTAL DEPENSES REELLES (1)	1 026 088.85 €
Opérat° ordre transfert entre sections	0.00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE (2)	0.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1 + 2)	1 026 088.85 €

Recettes en €

Subventions d'investissement	110 661.78 €
Etat et Etablissements nationaux	41 246.77 €
Départements	38 939.00 €
DETR non transférable	30 476.01 €
Emprunts et dettes assimilés	100 000.00 €
Emprunts	100 000.00 €
Total des Recettes d'Equipement (1)	210 661.78 €
Dotations, fonds divers, réserves	646 385.11 €
FCTVA	43 871.00 €
TLE	4 615.64 €
Excédent de fonct capitalisés	598 348.47 €
Autres subv. investi. non transférables	2 800.00 €
Total des Recettes financières (2)	649 185.11 €
TOTAL RECETTES REELLES (1+2)	921 628.09 €
Op. Ordre de transfert entre section	32 820.00 €
Terrains nus	100.00 €
Autres bâtiments publics	20 000.00 €
GFP : Bâtiments, installations	9 298.00 €
Réseaux d'adduction d'eau	3 422.00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	32 820.00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	954 448.09 €

Compte Administratif 2017 - Assainissement

EXPLOITATION 2017

Dépenses en €

Dépenses de gestion courante	111 654.85 €
Charges à caractère général	62 041.36 €
Charges de personnel	27 333.50 €
Atténuations de produits	21 484.00 €
Autres charges de gestion courante	795.99 €
Autres Dépenses	26 140.05 €
Charges financières	25 571.32 €
Charges exceptionnelles	568.73 €
TOTAL DEPENSES REELLES (1)	137 794.90 €
Op. d'ordre de transfert entre section	110 367.17 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE (2)	110 367.17 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION (1 + 2)	248 162.07 €

Recettes en €

Recettes de gestion courante	164 050.62 €
Ventes de produits fabriqués	140 656.59 €
Subventions d'exploitation	15 417.00 €
Autres produits de gestion courante	7 977.03 €
Autres Recettes	103 986.04 €
Produits financiers	4 884.08 €
Produits exceptionnels	99 101.96 €
TOTAL RECETTES REELLES (1)	268 036.66 €
Op. d'ordre de transfert entre section	35 268.00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE (2)	35 268.00 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION (1 + 2)	303 304.66 €

INVESTISSEMENT 2017

Dépenses en €

Total opérations d'équipement	40 354.29 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT (1)	40 354.29 €
Emprunts et dettes assimilées	12 978.00 €
TOTAL DEPENSES FINANCIERES (2)	12 978.00 €
TOTAL OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (3)	12 002.81 €
Op. d'ordre de transfert entre section	35 268.00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE (4)	35 268.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1 + 2 + 3 + 4)	100 603.10 €

Recettes en €

Dotations, fonds divers et réserves	15 106.00 €
Autres immobilisations financières	6 659.43 €
TOTAL RECETTES FINANCIERES (1)	21 765.43 €
TOTAL OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (2)	12 002.81 €
Op. d'ordre de transfert entre section	110 367.17 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE (3)	110 367.17 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (1 + 2)	144 135.41 €
Solde d'exécution positif reporté de N-1	239 418.82 €



FONCTIONNEMENT 2018

Dépenses en €

Charges à caractère général	682 050.00 €
Eau et assainissement	10 300.00 €
Energie, Electricité	145 000.00 €
Combustibles	20 000.00 €
Carburants	10 000.00 €
Alimentation	64 000.00 €
Produits de traitement	1 500.00 €
Autres Fournitures non stockées	200.00 €
Fournitures d'entretien	5 300.00 €
Fournitures de petit équipement	40 700.00 €
Fournitures de voirie	10 000.00 €
Vêtements de travail	3 000.00 €
Fournitures administratives	3 700.00 €
Livres, cassettes, disques	7 500.00 €
Fournitures scolaires	6 500.00 €
Locations immobilières	7 200.00 €
Locations mobilières	8 000.00 €
Entretien de terrains	15 000.00 €
Ent. et répar. de bâtiments	10 000.00 €
Ent. et répar. voies et réseaux	30 000.00 €
Entretien bois et forêts	4 100.00 €
Ent. et répar. matériel roulant	15 000.00 €
Ent. et répar. autres biens mobiliers	10 000.00 €
Maintenance	40 000.00 €
Multirisques	16 800.00 €
Etudes et recherches	2 000.00 €
Divers doc. générale et technique	1 500.00 €
Autres frais divers	2 000.00 €
Honoraires	8 000.00 €
Indemnités aux comptables et régisseurs	650.00 €
Frais d'actes et contentieux	2 000.00 €
Annonces et insertions	1 000.00 €
Fêtes et cérémonies	30 000.00 €
Publications	3 600.00 €
Transports collectifs	3 000.00 €
Voyages et déplacements	2 200.00 €
Réceptions	6 000.00 €
Frais d'affranchissement	4 800.00 €
Frais de télécommunications	18 000.00 €
Services bancaires et assimilés	100.00 €

Recettes en €

Atténuation de charges	26 900.00 €
Rembours. rémunérat° personnel	26 900.00 €
Produits des services, domaine	77 106.00 €
Autres ventes de produits finis	250.00 €
Ventes de récoltes	1 600.00 €
Coupes de bois	2 650.00 €
Concessions Cimetière	2 000.00 €
Redev. occupat°. dom. pub. comm.	2 000.00 €
Autres redevances et recettes div.	606.00 €
Redev.serv.caractère culturel	3 000.00 €
Redev. services périscolaires	65 000.00 €
Impôts et Taxes	1 658 236.00 €
Taxes foncière et d'habitation	871 718.00 €
Attribution de compensation	756 818.00 €
Fonds péréquation ress. interco.	25 000.00 €
Taxes additionnelles droits mutation	4 500.00 €
Autres taxes diverses	200.00 €
Dotations et Participations	473 992.19 €
Dotation forfaitaire	142 000.00 €
Dotation de solidarité rurale	131 000.00 €

Dépenses en € (suite)

Concours divers	3 000.00 €
Frais de gardiennage	300.00 €
Autres services extérieurs	50 000.00 €
Taxes foncières	60 000.00 €
Charges de personnel	1 027 400.00 €
Rémunération personnel titulaire	569 400.00 €
Rémun. personnel non titulaire	101 000.00 €
Cotisations Urssaf	125 000.00 €
Cotisations Caisses Retraite	167 000.00 €
Cotisations Assedic	7 100.00 €
Cot. assurance du personnel	42 000.00 €
Médecine du travail, pharmacie	1 500.00 €
Autres charges sociales diverses	5 500.00 €
Autres charges de personnel	8 900.00 €
Atténuations de produits	40 000.00 €
Fonds péréquation ress. interco., comm	40 000.00 €
Autres charges de gestion courante	306 121.50 €
Redevances licences, logiciels	2 500.00 €
Indemnités	49 000.00 €
Cotisations de retraite	2 000.00 €
Créances admises en non valeur	1 900.00 €
Service d'Incendie	61 064.00 €
Autres contributions obligatoires	10 000.00 €
Subv. fonct. Etabl. Industriel, Commerc	101 677.50 €
Subv. fonct. Ass° pers. de droit privé	77 480.00 €
Autres	500.00 €
Charges financières	140 000.00 €
Intérêts réglés à l'échéance	140 000.00 €
Charges exceptionnelles	2 650.00 €
Bourses et prix	1 550.00 €
Autres charges exceptionnelles gestion	100.00 €
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000.00 €
Dépenses imprévues	3 000.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES (1)	2 201 221.50 €
Virement à section investissement	528 106.88 €
Op. Ordre de transfert entre section	13 842.00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE (2)	541 948.88 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (1 + 2)	2 743 170.38 €

Recettes en € (suite)

FCTVA	1 141.00 €
Autres participations Etat	3 602.00 €
Participat° autres organismes	2 940.19 €
Dotat° Compensation de la TP	105 129.00 €
Dotat° unique compensat° spécif. TP	5 000.00 €
Compens. exos taxes d'habitation	55 000.00 €
Dotation de recensement	3 600.00 €
Dotation pour titres sécurisés	8 580.00 €
Autres attributions et participations	16 000.00 €
Autres Produits de Gestion courante	394 000.00 €
Revenus des immeubles	372 000.00 €
Produits divers gestion courante	22 000.00 €
TOTAL RECETTES REELLES (1)	2 630 234.19 €
Opération ordre transfert entre sections (2)	22 500.00 €
Résultat reporté ou anticipé (3)	90 436.19 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1 + 2 + 3)	2 743 170.38 €

Budget 2018 – Budget Général (suite)



INVESTISSEMENT 2018

Dépenses en €

Dépenses d'équipement	1 084 857.00 €
Opérations d'équipement	1 084 857.00 €
Dépenses financières	502 999.88 €
Emprunts et dettes assimilées	499 999.88 €
Dépenses imprévues	3 000.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES (1)	1 587 856.88 €
Reste à réaliser (2)	12 561.85 €
Solde d'exécution négatif reporté (3)	1 091 444.25 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1 + 2 + 3)	2 691 862.98 €

Recettes en €

Recettes d'Equipement	1 042 562.00 €
Subventions d'investissement	256 404.00 €
Emprunts et dettes assimilées	786 158.00 €
Recettes financières	884 766.76 €
FCTVA	3 346.00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	881 420.76 €
TOTAL RECETTES REELLES (1)	1 927 328.76 €
Virement de la section de fonctionnement	528 106.88 €
Opération ordre transfert entre sections	13 842.00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE (2)	541 948.88 €
Reste à réaliser N-1 (3)	222 585.34 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (1 + 2 + 3)	2 691 862.98 €

Budget 2018 - Assainissement

EXPLOITATION 2018

Dépenses en €

Charges à caractère général	69 000.00 €
Fournitures non stockables	21 000.00 €
Fournitures d'entretien / petit équip	12 000.00 €
Entretien et répar° bâtiments publics	18 000.00 €
Entretien, réparations réseaux	2 000.00 €
Maintenance	7 000.00 €
Etudes et recherches	5 000.00 €
Frais de télécommunications	1 500.00 €
Remboursements de frais	2 800.00 €
Charges personnel, frais assim.	30 000.00 €
Personnel affecté par CL rattach.	30 000.00 €
Atténuations de produits	19 000.00 €
Reverst redevance modernisat° agence eau	19 000.00 €
Autres charges de gestion courante	5 070.00 €
Créances admises en non-valeur	570.00 €
Charges diverses de gestion courante	4 500.00 €
Charges financières	25 373.81 €
Dépenses exceptionnelles	600.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES (1)	149 043.81 €
Opé. d'ordre transfert entre section	110 327.00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE (2)	110 327.00 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION (1 + 2)	259 370.81 €

Recettes en €

Ventes produits fabriqués, prestations	140 000.00 €
Redevances d'assainiss. collectif	120 000.00 €
Redevances modernis° réseaux	20 000.00 €
Subventions d'exploitation	14 500.00 €
Autres produits gestion courante	8 000.00 €
Produits financiers	4 780.00 €
Produits exceptionnels	56 212.50 €
TOTAL RECETTES REELLES (1)	223 492.50 €
Opé. d'ordre de transfert entre section	35 268.00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE (2)	35 268.00 €
Résultat reporté (3)	610.31 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION (1 + 2 + 3)	259 370.81 €

INVESTISSEMENT 2018

Dépenses en €

Dépenses d'Equipement	391 060.56 €
Dépenses financières	13 600.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES (1)	404 660.56 €
Opé. d'ordre de transfert entre section	35 268.00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE (2)	35 268.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1 + 2)	439 928.56 €

Recettes en €

TOTAL RECETTES EQUIPEMENT (1)	12 402.00 €
Subvention équipement Agence de l'Eau	12 402.00 €
TOTAL RECETTES FINANCIERES (2)	34 248.43 €
FCTVA	27 589.00 €
Créances sur collectivités et ets public	6 659.43 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE (3)	110 327.00 €
Opé.d'ordre de transfert entre section	110 327.00 €
Solde d'Exécution reporté ou anticipé (4)	282 951.13 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (1 + 2 + 3 + 4)	439 928.56 €

Dès fin 2016, face aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du « Pôle de Télémédecine » (contraintes administratives et techniques liées à la manipulation et à l'usage de données médicales), la ville d'Ydes se devait de trouver une nouvelle orientation à ce projet novateur.

Ainsi, et afin de répondre aux attentes et aux besoins de la population du territoire concernant la prévention et l'éducation en santé, la municipalité s'est tournée vers les opérateurs et les institutions du domaine. Renommée « Pôle de Prévention & Santé », le bâtiment (situé 1 rue de la Mine, à côté de l'EHPAD) a été repensé en espace d'accueil convivial (bureaux, salle de conférence, salle d'attente, sanitaires, matériel de visio-conférence) et mis à disposition d'acteurs de prévention et d'éducation en santé (membres du collectif « Prévention & Santé »). S'inscrivant pleinement dans le Schéma Régional de Prévention du Programme Régional de Santé de l'ARS Rhône Alpes Auvergne, il permet la rencontre entre un partenaire et son public cible, ainsi qu'entre partenaires pour des actions conjointes.

Il s'adresse principalement :

- aux acteurs des domaines du sanitaire et du médico-social (établissements de santé, EHPAD, ...)
- aux professionnels de santé
- aux institutions (CPAM, MSA, ARS ...)
- aux opérateurs de prévention (Ligue Contre le Cancer, ARDOC, MFARA, ...)
- aux dispositifs du maintien de l'autonomie (CLIC, MAIA, ADMR, ASED, ...)



Ces principales missions sont :

- Pérenniser et renforcer l'offre de promotion et de prévention en santé (augmentation des taux de dépistages, réduction des inégalités d'accès aux services de prévention et santé, soutien aux familles et aux aidants familiaux ...)
- Développer des actions de prévention et d'éducation à la santé (incitation à des actions croisées entre partenaires sur la prévention)
- Proposer un lieu pour des ateliers, des conférences, des formations (ex : ateliers « bien vieillir »)
- Proposer un lieu pour des consultations de professionnels de santé (ex : médecine du travail)
- Accéder par visio-conférence à des séminaires, colloques

A ce jour, 22 partenaires ont rejoint le dispositif, adhérents ainsi au collectif « Prévention & Santé ».

Quelques activités proposées en 2017 & 2018 :

- Ateliers du « Bien Vieillir » (CLIC, MSA ...)
- Formations par l'IREPS à destination des acteurs de santé du territoire
- Journées de recrutement Una /AsED Cantal
- Réalisation de bilans de santé (AGIRC ARRCO)
- Réunions de travail (CLS, EHPAD, ...)
- Réunions du groupe de travail du Collectif Précarité & Santé du CLS
- Formation du personnel soignant de l'EHPAD d'YDES et SAIGNES
- Ateliers seniors du CLIC
- Réunions du Contrat Local de Santé (MAIA, projet Filière Gériatrique du Nord Cantal, ...)
- Visio conférence sur la thématique de la fin de vie, soins palliatifs : Relais Dom' Soins 15 & ADMR (diffusion en direct, sur les sites d'Ydes et de St-Flour, d'une conférence se tenant à Aurillac)
- Journée de prévention ASED 15 : journée de réflexologie, sophrologie, journée dépistage Diabète
- Visites médicales du personnel : Groupe La Poste, et l'ACISMT (Service de Santé au Travail du Cantal)



Journée de réflexologie

Les résultats obtenus au cours des années 2017 (année d'expérimentation) et 2018, confirment la nécessité de développer sur le territoire un « lieu ressource » dans le domaine de la prévention et de l'éducation en santé.

Toutes les informations (partenaires, agenda, documentations, ...) sont disponibles en ligne via le portail internet www.poledeprevention.fr (en cours de finalisation).



« Les fourches » et la « Pierre de justice »

Nous allons aujourd'hui faire un pas de plus dans la découverte de notre patrimoine. La « pierre de justice » en est un site connu. Beaucoup a été dit au sujet de cette pierre dont le nom éveille, à l'évidence, la curiosité. Un article exhaustif, écrit par Michel BHAUD, docteur au CNRS, est consultable sur le site : <http://geo.cybercantal.net/php/lire.php?id=23>. Un autre article a été publié le 20/09/2015 dans « *La Montagne* » sous la plume de la journaliste Yveline David.

Notons qu'il n'y a pas une mais deux pierres et que, au-delà des spéculations, nul ne sait quel fut leur usage précis. D'un point de vue purement rationnel on peut cependant affirmer qu'elles n'ont jamais été utilisées comme « instruments de torture et de mort ». Une telle pratique n'existe dans aucun des droits qui ont régi nos sociétés. Au moyen âge, mais aussi aux époques qui l'ont précédé ou suivi, les condamnations à mort répondaient à des procédures et à des modes de réalisation très nombreuses mais toutes très codifiées. Enfin, on ne décèle aucune trace de contact entre les deux pierres, traces qui, compte tenu de leur forme et de leur poids, n'auraient pas manqué de se produire si une des deux pierres avait été posée sur l'autre. Certains ont supposé qu'il pourrait s'agir d'un autel druidique. Rien ne vient l'attester. Cela n'expliquerait pas davantage le nom de « pierre de la justice »

Il est à remarquer que les deux « pierres » se situent au bas d'un monticule naturel en forme de dôme qui surplombe le paysage, dans une parcelle nommée encore aujourd'hui « Les fourches ».

En consultant, sur le site des archives départementale, le « Dictionnaire Topographique du Cantal » paru en 1897, Jérôme Trombetta a relevé, dans la rubrique YDES, que : « **les fourches patibulaires de la justice de la commanderie d'Ydes étaient élevées** » sur le « **monticule des fourches** ».

Les **fourches patibulaires** étaient un **gibet** constitué d'une traverse de bois horizontale montée sur deux poteaux de bois fourchus (voir Fig. 1) remplacés plus tardivement par des colonnes de pierres.

Les condamnés à mort étaient **pendus** à la traverse de bois et leurs corps étaient laissés sur le gibet pour être exposés à la vue des passants et dévorés par les **corneilles** (corbeaux, selon plusieurs chansons).

Les fourches patibulaires sont apparues au début du **XII^e siècle**. Elles étaient en général placées sur une hauteur, hors des villes, bourgs et villages, et près d'un grand chemin et dans un lieu bien exposé à la vue des voyageurs afin d'inspirer au peuple l'horreur du crime (voir Fig. 2 et photo du site « Les fourches »).

Voilà pour l'Histoire. Dans notre prochain numéro, nous nous pencherons sur la tradition orale locale concernant la « Perspective du Suc de Mortérou au Suc du Bourreau ».

Fig. 1 : Un site classique où se dressaient les fourches patibulaires

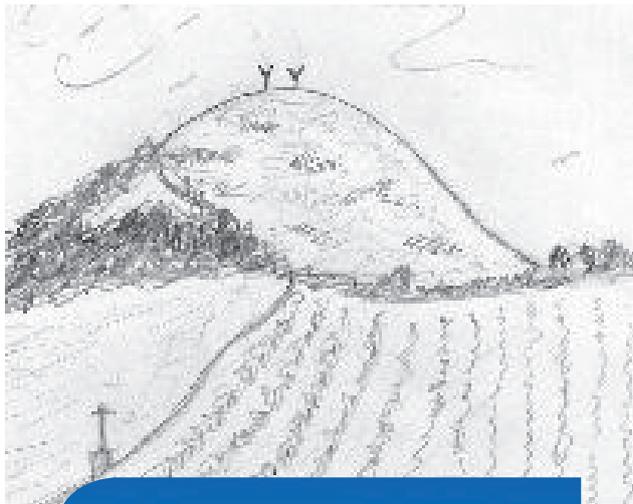


Fig. 2 : Un exemple de fourches patibulaires au XII^{ème} siècle

Le monticule « Les Fourches » à comparer avec la Fig. 1



Le club l'âge d'or en voyage

49 adhérents du Club L'Age d'Or d'Ydes, mais aussi des Clubs de Jaleyrac et de Saignes, se sont rendus en **voyage à CHORGES**, dans les Hautes-Alpes.

Malgré une météo capricieuse, le séjour a ravi les participants qui ont apprécié tout aussi bien la qualité des hébergements et des repas, la gentillesse et la disponibilité des personnels du village, mais surtout la qualité du programme des visites.

Nous avons visité les villes de GAP, SISTERON, BRIANCON, EMBRUN, le célèbre village de SAINT-VERAN (le plus haut village d'Europe), le célèbre lac de SERRE-PONCON, et surtout, l'ascension du mythique col de l'Isard (2 360 m).

Ce séjour a séduit les participants qui sont revenus un peu fatigués, mais la tête pleine de souvenirs en pensant déjà au prochain voyage.



Jeudi 16 mai 2018, 77 adhérents du Club L'AGE D'OR se sont retrouvés et régalés autour d'un succulent **repas à l'Auberge du Puy L'Abbé à Sauvat**. Le célèbre « Chou farci » ainsi que le mémorable « Baba au rhum » ont fait, comme toujours, l'unanimité et nous avons passé encore une fois une agréable journée.

Le Club L'AGE D'OR a participé au **concours départemental de pétanque à Riom-ès-Montagnes**, le 12 juin dernier. Les résultats moyens ne nous ont pas empêché de passer une bonne journée, l'essentiel n'est-il pas de participer !!!!

Jeudi 28 juin 2018, 70 adhérents se sont retrouvés au bord du lac de **Saint-Pierre** pour un barbecue géant, à la satisfaction de tous et par une météo idéale.

Les participants se sont régalés avec, entre autres, les grillades succulentes préparées et servies par Jean-Louis, Michel et Christian. Un grand merci à eux, sans oublier toutes celles qui ont fait que cette journée soit une réussite.

Une magnifique journée qui s'est clôturée par des parties de belote, de pétanque ou encore de promenade autour du lac.



La Commune d'Ydes compte régulièrement des centenaires.

A ce jour, nous saluons :

Madame CHARBONNEL, le Chariot, 101 ans début août 2018

Madame Marie-Louise LACAM née BROQUIN, 100 ans le 02 juillet dernier



Le conseil municipal des jeunes

Des projets se concrétisent, d'autres sont à l'étude :

- **La table de ping-pong** est installée entre le terrain de pétanque et les agrès. Amenez vos balles et raquettes et amusez-vous !!



- **La chasse au trésor** a eu lieu le 30 juin dernier. Les équipes se sont régalées à résoudre les énigmes pour aider le mineur à retrouver le trésor caché. Merci aux parents pour leur investissement, aux pompiers qui avaient imaginé comme épreuve le sauvetage d'un bébé dans une maison en flammes et à Christophe Ducouder du Cybercentre pour l'énorme travail préparatoire, ainsi que Suzy Bossard.
- **Le projet de labyrinthe végétal** a été accepté par le Conseil Municipal et devrait être réalisé au cours du printemps prochain.
- Quant au **terrain multi-sports**, l'appel d'offres est programmé pour le mois de septembre 2018. Nos jeunes ne manquent pas d'idées. On ne peut que les féliciter et les encourager.

Les temps d'activités périscolaires – T.A.P.

Une exposition des travaux des élèves a eu lieu le 28 juin dernier. Monsieur le Maire a félicité les intervenants et les enfants pour la qualité de leur travail. Un grand merci à Eva, Valérie et Véronique pour la mise en valeur de ces travaux. Ces activités seront renouvelées à la rentrée prochaine : pixelhobby, tableaux avec éléments naturels, décorations de Noël, bracelets brésiliens, attrape-rêves, ombres colorées sur un conte, travail sur le centenaire de la guerre 14-18, initiation théâtrale, réalisation d'un spectacle de marionnettes, création de jouets à base de plantes, réalisation de costumes extravagants, initiation au tissage, land'Art, mosaïque, activités sportives etc. tout un programme riche et varié où chacun devrait pouvoir trouver son bonheur !





Shopping Loisirs

Le centre de loisirs

Corine CONSTANCIAS a déjà reçu de nombreuses inscriptions pour occuper nos jeunes pendant les vacances d'été. Elle a mis sur pied un programme très alléchant.

**Rappel des horaires d'ouverture pour les enfants de 3 à 12 ans
de 7 h 30 à 18 h 30**

**La Commune investit beaucoup pour sa jeunesse
et souhaite ardemment que cela perdure.**



Le service proximité séniors

Face au besoin de plus en plus croissant et, donc, du développement du Service Proximité Seniors, il a été décidé d'affecter à temps complet Mme Delphine BOYER, en charge de ce service.

	Matin	Après-midi
LUNDI (1 lundi sur 2)	Transport à la demande	Cinéma
MARDI	Transport à la demande	Activités collectives à Lagnac
MERCREDI	Transport à la demande	Marche, Tricycle
JEUDI	Transport à la demande	Sortie
VENDREDI	Transport à la demande	Visites à domicile



Un Programme diversifié

**Pour tout renseignement,
contacter Mme Delphine BOYER au 06 82 24 52 07**



DECES

Personnes domiciliées à Ydes :

- Yvette SIMON veuve KLAJA, domiciliée 13 Rue du Frédéric Mistral, décédée le 30 décembre 2017 à Mauriac
- Georgette LAPEYRE, domiciliée 14 Rue Frédéric Mistral, décédée le 04 janvier 2018 à Aurillac
- Odile RIVIERE veuve PEYRY, domiciliée La Leyterrie, décédée le 20 janvier 2018 à Aurillac
- Simone BARBET veuve HEZARD, domiciliée Montoussou, décédée le 08 février 2018 à Mauriac
- Gérard TRIVIAUX, domicilié 14 Allée de la Gravière, décédé le 13 février 2018 à Ydes
- Monique BONHOMME épouse PLANTECOSTE, domiciliée 35 Rue Jean Jaurès, décédée le 1^{er} mars 2018 à Ydes
- Pierre JOURZAC, domicilié 18 Les Quatre Routes, décédé le 27 mars 2018 à Aurillac
- Gabriel ROUCHY, domicilié 18 Rue de la Chasserie, décédé le 29 mars 2018 à Aurillac
- Henriette CHEZE veuve COUDERT, domiciliée 17 Avenue Roger Besse, décédée le 08 avril 2018 à Mauriac
- René PONCHARAL, domicilié 23 Avenue de la Libération, décédé le 19 avril 2018 à Mauriac
- Jean RAYMOND, domicilié à Montfouilloux, décédé le 06 mai 2018 à Ydes
- Georgette GARINOT veuve BARBET, domiciliée 8 Allée des Templiers, décédée le 18 juin 2018 à Mauriac
- Denise REFOUVELET veuve TISSANDIER, domiciliée à Montfouilloux, décédée le 10 juillet 2018 à Riom-ès-Montagnes
- Jean DUCHAUSSOIT, domicilié 11 Les Quatre Routes, décédé le 26 juillet 2018 à Menet

- Gilbert BRUN, domicilié 52 Rue Paul Doumer, décédé le 28 juillet 2018 à Mauriac

Sincères condoléances aux familles éprouvées

Résidents de la Résidence La Sumène/Unité Parkinson :

- Pierre CANAGUIER, décédé le 29 janvier 2018 à Ydes
- Marcelle MEYNIEL veuve SAUVEUR, décédée le 09 février 2018 à Ydes
- François BRUN, décédé le 19 février 2018 à Mauriac
- Alice VIGIER veuve AUBERT, décédée le 08 mars 2018 à Ydes
- Denise MAURY veuve REMY, décédée le 13 mars 2018 à Ydes
- Anne CHASSAGNE veuve VIZET, décédée le 14 mars 2018 à Mauriac
- Josette CHARBONNEL veuve AUBRY, décédée le 04 avril 2018 à Ydes
- Janine ADNOT veuve TARIER, décédée le 24 avril 2018 à Ydes
- Jean MAISONNEUVE, décédé le 21 mai 2018 à Ydes
- Louise CHARMES veuve LAVIGNE, décédée le 31 mai 2018 à Ydes
- Roger PERRY, décédé le 26 juin 2018 à Ydes
- Odette MONTAUDON veuve SIBOT, décédée le 30 juin 2018 à Ydes

Sincères condoléances aux familles éprouvées

NAISSANCES

- Enzo CLAUZEL, né le 11 février 2018
- Virgil PARIS, né le 12 avril 2018
- Mattheo LONJAGNE BOUGUENNA, né le 27 avril 2018
- Ambre PIETTRE, née le 22 juin 2018

Félicitations aux heureux parents

Ça se passera à Ydes

Allée des Templiers Ydes-Centre :

I Mardi 14 août 2018 : Fête de l'été par le Rugby Club d'Ydes

I Samedi 15 septembre 2018 : J'  ma vie, en 2 roues ou 4 roues – Manifestation organisée par l'association « Nos Enfants Envoyés – Cantal »

Ydes-Bourg :

I Samedi 13 octobre 2018 : Fête de la Châtaigne

Au Centre Socio-Culturel :

I Samedi 08 septembre 2018 : Forum des Associations

I Dimanche 07 octobre 2018 : Concours de Belote des anciens Sapeurs-Pompiers d'Ydes

I Mardi 09 octobre 2018 : Collecte de Sang

I Dimanche 21 octobre 2018 : Concours de Belote de Générations Mouvement Ydes

I Vendredi 09, samedi 10 et dimanche 11 novembre 2018 : Festival des Trois Coups

I Samedi 17 novembre 2018 : Bourse aux Jouets de l'Association des Parents d'Elèves des Ecoles d'Ydes

I Dimanche 25 novembre 2018 : Thé dansant de Générations Mouvement Ydes

I Mardi 04 décembre 2018 : Repas pour les personnes âgées organisé par le C.C.A.S.

I Mardi 11 décembre 2018 : Collecte de Sang

I Dimanche 16 décembre 2018 : Quine de la Chasse A.C.C.A. Ydes

I Samedi 22 décembre 2018 : Concours de Belote des anciens Sapeurs-Pompiers d'Ydes

I Lundi 31 décembre 2018 : Soirée Saint-Sylvestre par le Rugby Club d'Ydes

*Si vous souhaitez connaître les manifestations suivantes,
vous pouvez d'ores-et-déjà vous rendre sur le site internet www.ydes.fr*



L'association

NOS ENFANTS ENVOLES CANTAL



organise



J'Like MA VIE, EN 2 ROUES OU 4 ROUES ...

prévention & sécurité routière liées à la conduite en 2 roues.

REPAS, BUVETTE
TOUTE LA JOURNÉE

SIMULATEURS DE CONDUITE

TEST DE CODE

CIRCUIT VÉLO

CIRCUIT MINI-MOTO (PAYANT)

CONCOURS DE PÉTANQUE

TOMBOLA

STRUCTURES
GONFLABLES
ENFANTS



SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2018

10H / 18H, ESPACE DES TEMPLIERS - YDES

Imprimée par nos soins.

Avec la participation de





Le 22 juin 2018, a eu lieu la Fête de la Musique sur la Place Georges Pompidou.

Au programme, 4 groupes ont fait danser un public nombreux toute la soirée.

Les ramassages



**Depuis le 1^{er} janvier 2018,
les ramassages des encombrants et des déchets verts sont payants.**

Pour les personnes qui souhaitent profiter de ce service, il leur sera demandé le versement **d'une redevance annuelle fixée à 30 €**.

Les personnes de plus de 80 ans bénéficieront de la gratuité du service.

Par ailleurs, une tarification pour volume important est mise en place, à savoir **50 € pour un camion complet et 30 € pour un demi camion**.

Un règlement municipal est disponible en Mairie.

ENCOMBRANTS : ils doivent être impérativement triés en trois catégories (bois, ferraille, divers).

Dates de ramassage : Jeudis 23 août, 27 septembre et 29 novembre 2018

DECHETS VERTS : ils doivent être attachés en fagots et l'herbe doit être stockée dans des sacs non attachés.

Dates de ramassage : 28 août, 18 septembre, 09 et 23 octobre 2018 et 13 novembre 2018

Brûlage des déchets – Rappel : il est interdit de procéder au brûlage des déchets - Article 84 du règlement sanitaire départemental (RDS)

POINTS PROPRES :

Rue de la Mine (devant la Salle de Tennis couvert), Place des Tilleuls (derrière la Mairie)

Lieux-dits : Ancienne Gare de Lagnac, Fanostre, Trancis, Fleurac et Ydes-Bourg

ORDURES MENAGERES : - Ydes-Centre – Fanostre – Lagnac : tous les mardis matin
- Les villages : tous les mercredis matin

Préservez l'environnement, utilisez les Points Verts et la déchetterie, pas la nature !

Respectez l'environnement des Points Verts.

Il est interdit de déposer des détritrus au pied des containers.

A VOTRE ECOUTE

Permanence en Mairie : Une permanence est assurée les jeudis tous les 15 jours (sauf jours fériés) de 17 h 00 à 19 h 00 par le Maire. Les permanences sont confirmées par la presse.

En cas d'urgence : Le Maire et les Adjointes sont disponibles sans délai.

Le Maire se tient à disposition chaque jour sur rendez-vous. Il peut se rendre à domicile, sur demande, pour les personnes qui n'ont pas les moyens de se déplacer.

Heures d'ouverture de la Mairie :

Les Lundis, Mercredis, Jeudis et Vendredis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30 - Les Mardis et Samedis de 9 h 00 à 12 h 00

Visitez le site web : **www.ydes.fr**

Tous les bulletins municipaux et donc, toutes les informations qu'ils contiennent, peuvent être consultés en permanence sur le site « Ydes.fr »